

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composants :
Le Conseil Municipal : 49

En exercice : 49

Présent : 36

N°162

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 SEPTEMBRE 2017

L'AN deux mille dix sept, le 20 septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 13 septembre 2017, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous le présidence de Mme Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, MARINO Danièle, KARROUMI Sofienne, KOUAME AkouaMarie, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjointes au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI MohamedFathi, BEAUDET Pascal, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, AISSAOUI Djamila, ZAÏRI Rachid, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, RABAH Hana, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya.

Excusés :

Représentés par :

Madame Soizig NEDELEC
Monsieur Patrick LE HYARIC
Madame Thérèse MBONDO
Madame Alice FAGARD
Monsieur Guillaume SANON
Monsieur Benoît LOGRE
Madame Nadia LENOURY

Madame Maria MERCADER Y PUIG
Madame Mériem DERKAOUI
Monsieur Daniel GARNIER
Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI
Monsieur Sofienne KARROUMI
Madame Evelyne YONNET
Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Leïla TLILI

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction Achats et
Commande Publique/

OBJET : Travaux d'entretien, d'aménagements et de grosses réparations des bâtiments communaux et de travaux sur des bâtiments privés par la ville d'Aubervilliers, pour les années 2018 à 2021. Approbation du projet d'accord-cadre et autorisation de signature.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles 25, 43, 66 à 68, 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés publics pris en application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 ;

Vu le projet d'accord-cadre à « bons de commande », relatif aux travaux d'entretien, d'aménagements et de grosses réparations des bâtiments communaux et travaux sur des bâtiments privés par la ville d'Aubervilliers pour les années 2018 à 2021, passé sur appel d'offres pour une durée d'un an, renouvelable 3 années successives par reconduction expresse ;

Vu le budget communal ;

Considérant que le marché actuellement en cours arrive à échéance le 31 décembre 2017, il est donc nécessaire de lancer une nouvelle procédure en vue de pourvoir aux besoins de la ville pour les années 2018 à 2021 ;

Adoption à l'unanimité par 43 pour

DELIBERE :

APPROUVE le projet d'accord-cadre relatif aux travaux d'entretien, d'aménagements et de grosses réparations des bâtiments communaux et travaux sur des bâtiments privés par la ville d'Aubervilliers pour les années 2018 à 2021, ainsi alloti et comportant les seuils minimum annuels (€ HT) suivants :

n° Lots	Définition des lots	Seuils mini HT	Seuils maxi
1	Gros œuvre, maçonnerie , carrelage	100 000,00 €	Pas de seuil
2	Étanchéité	30 000,00 €	
3	Menuiserie bois et PVC	20 000,00 €	
4	Serrurerie, métallerie, menuiseries extérieures	50 000,00 €	
5	Plomberie	50 000,00 €	

6	Couverture	15 000,00 €
7	Chauffage, fumisterie	50 000,00 €
8	Electricité : Courants Forts	70 000,00 €
9	Câblages réseaux	30 000,00 €
10	Cloisons sèches, plafonds suspendus	30 000,00 €
11	Vitrierie, miroiterie, stores et fermetures	15 000,00 €
12	Peinture, signalétique	40 000,00 €
13	Revêtements de sols	20 000,00 €
14	Espaces verts, aménagements extérieurs	40 000,00 €
15	Voirie, réseaux divers	70 000,00 €

Cet accord-cadre à « bons de commande » est passé sur appel d'offres pour une durée d'un an, renouvelable 3 années successives par reconduction expresse.

Pour tous les lots (à l'exception des n°9, 12 et 15) les prix seront appliqués aux prestations réellement exécutées sur la base, d'une part, de la bibliothèque des prix BATIPRIX auxquels seront appliquées, selon le montant des travaux exécutés, les remises telles que prévues à l'Acte d'Engagement et, d'autre part, sur la base de devis dans le cadre des travaux exceptionnel à forfait.

Pour le lot n°9 « câblages réseaux », les prix seront appliqués aux prestations réellement exécutées sur la base, d'une part, des prix du bordereau des prix unitaires (B.P.U) auxquels seront appliqués, selon le montant des travaux exécutés, les remises telles que prévues à l'Acte d'Engagement, d'autre part, de la bibliothèque des prix BATIPRIX auxquels seront appliquées, selon le montant des travaux exécutés, les remises telles que prévues à l'Acte d'Engagement et, enfin sur la base de devis dans le cadre des travaux exceptionnel à forfait.

Pour les lots n°12 «Peinture, signalétique » et n°15 «Voirie, réseaux divers» , les prix seront appliqués aux prestations réellement exécutées sur la base, d'une part, des prix du bordereau des prix unitaires (B.P.U) auxquels seront appliqués, selon le montant des travaux exécutés, les remises telles que prévues à l'Acte d'Engagement et, d'autre part, sur la base de devis dans le cadre des travaux exceptionnel à forfait.

AUTORISE le Maire, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie en fin de procédure, à signer les contrats subséquents avec les sociétés qui auront présenté pour chacun des lots, l'offre économiquement la plus avantageuse.

Reçu en préfecture le : 22/09/17
Publié le : 22/09/17
Certifié exécutoire : 22/09/17

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

~~Silvère ROZENBERG~~

